



PAR COURRIEL

Le 5 octobre 2021

**N/Réf.: 21636**

**Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision***

,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 14 septembre 2021 et visant à obtenir des statistiques concernant le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ). À cet égard, vous trouverez ci-dessous les renseignements demandés et détenus par le Ministère.

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 août 2021 :

- Le nombre de demandes présentées dans le cadre du PRTQ est de **3 415**.
- Le nombre de demandes acceptées dans le cadre du PRTQ est de **5 083**.

Note : Le nombre de demandes acceptées peut dépasser le nombre de demandes présentées dans la période visée en raison de la finalisation de demandes présentées avant le 1<sup>er</sup> août 2018.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

[www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/](http://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/)

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

*Originale signée par :*

M<sup>me</sup> Tabita Nicolaica  
Responsable de l'accès aux  
documents et de la protection  
des renseignements personnels